



*Pour l'enseignement  
professionnel public*

15 juin 2019

**Académie de Créteil**  
**Maison des Syndicats**  
11-13 rue des Archives  
94000 CRETEIL  
Tél : 01 43 77 02 41

[www.creteil.snuep.fr](http://www.creteil.snuep.fr)

Journal 113-juin 2019

**L'heure est grave : appel unitaire à la grève des examens**

**Non** à la réforme de la voie professionnelle qui donne  
comme unique finalité au lycée professionnel  
l'employabilité des élèves au détriment de la construction de  
citoyens émancipés!

**Non** aux projets de loi « école de la confiance »  
et « Fonction publique »!

**Oui** à une revalorisation salariale!

Après le succès du rassemblement du mardi  
11 juin avec 60 collègues présents  
devant le lycée A. Briand du Blanc-Mesnil et plus  
de 50 % de grévistes lors des corrections des  
épreuves de lettres-histoire du BEP,  
**poursuivons la mobilisation en nous  
mettant en grève :**

- le **17 juin** et en nous rassemblant  
massivement à 14h rue du BAC près de la  
Sorbonne, lors des premières épreuves du  
baccalauréat professionnel
- le **24 juin** pour une grève des corrections du bac  
professionnel.



Laurence Trublereau - Koba Traoré  
Co-secrétaires académiques

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Offensifs et engagés!**

# L'AGENDA DES PLP



|                                                                                                   |                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| CAPA PLP Hors Classe                                                                              | Mercredi 5 juin 2019-14h30<br><b>Déclaration pages 3 et 4</b> |
| CAPA d'affectation intra des PLP                                                                  | Mardi 11 juin 2019– 14h30<br><b>Déclaration pages 5 et 6</b>  |
| Grève corrections du BEP<br>Lettres-Histoire dans le 93                                           | Mardi 11 juin 2019– 8h<br><b>50% de grévistes</b>             |
| <b>Grève 1er jour surveillance du Bac</b><br>Rassemblement rue du Bac (près de la Sorbonne) à 14h | Lundi 17 juin 2019<br><b>Tract appel unitaire page 7</b>      |
| Groupe de Travail révision d'affectation                                                          | Jeudi 20 juin 2019-10h30                                      |
| Grève corrections du Bac Pro                                                                      | Mardi 24 juin 2019 <b>Tract pages 8 et 9</b>                  |
| CAPA PLP classe exceptionnelle                                                                    | Jeudi 4 juillet 2019-9h30                                     |
| CAPA PLP échelon spécial<br>Hors échelle A                                                        | Jeudi 4 juillet 2019                                          |
| Phase d'ajustement voie pro                                                                       | Mardi 9 juillet 2019-14h                                      |

Nous sommes à votre écoute, nous pouvons vous recevoir et vous conseiller



**Permanence Syndicale du lundi au vendredi**  
Maison des Syndicats Métro Ligne 8, Station Préfecture  
11/13 rue des Archives  
94000 Créteil  
Salle 516 de 14 h 30 à 19 h 30  
01 43 77 02 41 - [snuep.creteil@orange.fr](mailto:snuep.creteil@orange.fr)  
ou en cas d'urgence : 06 75 86 30 65 Koba TRAORE

Suivez les infos sur le site du SNUEP-FSU Créteil : [www.creteil.snuep.fr](http://www.creteil.snuep.fr)  
**Vos 7 commissaires paritaires PLP et CPE suivront et défendront votre dossier.**

**ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE!**

[www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)



**Avant de prendre des vacances méritées, Ré-adhérez ou Adhérez au SNUEP-FSU !**

*Bulletin de pré-adhésion pages 10 et 11*







# EXTRAITS DE LA DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNUEP-FSU

## CAPA HORS CLASSE 5 JUIN 2019

Nous demandons également qu'une attention particulière soit portée aux collègues entrés tardivement à l'éducation nationale, après une première carrière, ainsi qu'aux ex-contractuels. (...) Sont notamment concernés une trentaine de collègues âgés de 60 à 64 ans. (...) Entre le plus jeune promu du 10<sup>e</sup> échelon né en 1975 et les deux plus âgés non promus du 11<sup>e</sup> échelon nés en 1954, il existe une différence d'âge importante puisque plus de 21 ans les séparent ! Est-il possible de justifier un tel écart dans le déroulement des carrières, à plus forte raison maintenant que la nouvelle hors classe fait partie d'un déroulement de carrière normal ? (...)

### LES QUOTAS INJUSTES PAR ÉTABLISSEMENT, C'EST FINI !

Il est heureux que le ministère ait abandonné l'idée de quotas par établissement et par discipline : en fixant l'an dernier un contingent arbitraire de 20 % maximum d'avis « très satisfaisant » à décerner par les chefs d'établissement et les IEN dans les différents échelons de la plage d'appel, il avait empêché la reconnaissance de l'engagement professionnel de chacun et conduit les évaluateurs primaires à modifier pour un certain nombre de collègues leur avis à la baisse sans explication.

### GEL DES AVIS : UNE ABSURDITÉ QUI ENTÉRINE LE SACRIFICE DES PLP ÉVALUÉS SANS RV DE CARRIÈRE

Nous avons demandé des garanties sur la révision de ces appréciations attribuées en 2018 sans rendez-vous de carrière et parfois de façon arbitraire, par des évaluateurs sommés de traiter rapidement une masse de collègues. Or, le ministère fait le choix de geler ces appréciations et la nouvelle note de service ne donne aucune précision sur cette génération sacrifiée : les avis

décernés par le recteur lors de la précédente campagne ne peuvent plus évoluer. Les collègues ayant l'avis « à consolider » seront donc stigmatisés pendant de nombreuses années et verront leur carrière considérablement ralentie. Il n'est pas acceptable que les enseignants non promus l'an dernier se retrouvent coincés arbitrairement dans un avis figé peut-être pour 6 à 8 ans.

**Le SNUEP-FSU continue à revendiquer une révision à la hausse des avis donnés sans RV de carrière.** L'absence de critères clairs et la pérennité de ces avis provoquent des situations inéquitables. (...) **Il faut revenir sur le contingentement et le gel des avis** qui amoindissent le poids accordé à l'ancienneté, au risque de perdre de vue la finalité d'une carrière sur deux grades pour tous.

Pour certains collègues ne disposant d'aucune appréciation, la note pédagogique arrêtée au 31 août 2016 continue d'être prise en compte, ce qui porte préjudice à ceux dont la dernière inspection remonte à loin. (...)

**Le SNUEP-FSU continue à revendiquer une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation professionnelle.**

### ET LA PARITÉ ?

Le respect d'un équilibre par échelon, par discipline, par genre, est certes un exercice délicat mais nous ne pouvons que déplorer le fait que la parité homme/femme soit loin d'être respectée : 43% des collègues proposés à l'avancement sont des femmes (43 sur 100) alors que 53,58% des PLP de notre académie sont des femmes et qu'elles constituent 52,81% des promouvables. **Pour une réelle parité, il faut donc promouvoir une bonne dizaine de femmes de plus à la place d'une dizaine d'hommes.**

### ET L'ÉQUILIBRE DES DISCIPLINES ?

Nous constatons que si les PLP des disciplines générales représentent le 1/3 des promouvables, ils ne sont curieusement que le 1/4 à être proposés au tableau d'avancement.

### POUR UN PASSAGE AUTOMATIQUE A LA HORS-CLASSE

Pour mettre fin à tous ces dysfonctionnements, pour ne pas créer inutilement les conditions d'un traitement inéquitable des personnels, le SNUEP demande un passage automatique à la hors classe, fondé sur l'ancienneté de corps, l'ancienneté de grade, l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon.

**Le SNUEP défend le principe d'une reconstruction de la grille indiciaire intégrant les indices de la hors classe et de la classe exceptionnelle en une échelle unique de 13 échelons à l'indice terminal 1063 et celui de la conversion de toutes les indemnités en points d'indice.**



**En séance, les commissaires paritaires du SNUEP ont réussi à améliorer le projet de l'administration : ils ont obtenu la promotion de 8 femmes de plus, tout en ciblant les PLP les plus âgés.**

# EXTRAITS DE LA DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNUEP-FSU

## CAPA MOUVEMENT INTRA 2019 DU 11 JUIN 2019

### (...) L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT : SOUMETTRE LES PERSONNELS AU FAIT DU PRINCE !

Si on en croit le projet de loi adoptée en première lecture, cette FPMA devrait être la dernière. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, suppression des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) sur les actes de mobilité et mutation ainsi que pour les questions de disponibilité, détachement. Les CAP ne seraient plus consultées sur les promotions.

### UNE ACADÉMIE PEU ATTRACTIVE, UN MOUVEMENT CONGESTIONNÉ

Avec 227 sortants de l'académie sur 663 demandes, le mouvement interacadémique manque cruellement de fluidité. En effet, **65% des collègues qui souhaitent quitter l'académie de Créteil y ont été maintenus.**

Quant au mouvement intra, il connaît une baisse persistante du nombre de participants si bien que 60% des demandeurs sont des participants

**Le SNUEP-FSU demande le retour à un mouvement unique et national permettant des mutations de « poste à poste ».**

obligatoires et que les 2/3 des futurs néo-titulaires viennent d'une autre académie. **Seul 1 demandeur sur 7 a choisi de quitter son académie pour s'installer à Créteil.** Près des 2/3 des collègues titulaires ayant choisi de muter sont déjà dans notre académie et environ 1/3 de ces cristoliens n'obtiennent pas leur mutation. Ces chiffres symptomatiques reflètent le manque d'attractivité de notre académie : une académie où les conditions d'exercice sont difficiles et où le coût élevé du logement, loin d'être compensé par une indemnité de résidence insuffisante, est incompatible avec le salaire d'un enseignant.

### UN BARÈME PLUS ÉQUILIBRÉ MAIS PERFECTIBLE

(...) Nous sommes intervenus régulièrement pour dénoncer le déséquilibre dans le barème généré par

l'importance prise par les bonifications familiales par rapport aux autres bonifications. L'ancienneté de poste dans la partie fixe augmente enfin significativement : ainsi les chances de muter sont accrues pour les collègues ne relevant d'aucune priorité légale.

Les bonifications pour les enseignants ex non-titulaires sont également réévaluées, ce qui est plus que légitime dans une académie qui abuse du recours aux contractuels et tout particulièrement dans la voie professionnelle. **Le SNUEP porte depuis plusieurs années cette revendication que les parents séparés bénéficient des mêmes droits que les parents conjoints.**

Certes, le système d'attribution des points APC/parent isolé améliore désormais certaines situations. Néanmoins, il faut en assouplir les conditions afin de ne pas écarter dans la pratique des femmes qui élèvent effectivement seules leurs enfants sans pour autant que l'autre parent n'ait été déchu de son autorité parentale.

### ENTRÉE DANS LE MÉTIER A REVOIR

Le SNUEP-FSU continue de revendiquer pour tous les stagiaires 6h de cours par semaine, non pas en responsabilité mais dans la classe du tuteur et 2/3 du temps en formation. Ils ne doivent pas être, avant même d'être formés, des moyens d'enseignement, pour lesquels le rectorat bloque des postes qu'il ne met pas au mouvement **POSTES SPÉCIFIQUES OU CLIENTÉLISME ?**

La gestion particulière des postes à profil, en dehors des règles du mouvement, revient à réduire encore de plus de 5% les possibilités d'affectation des PLP de l'académie. Pour le SNUEP-FSU, les postes spécifiques n'ont de raison d'être que s'ils nécessitent des

qualifications particulières de la part des



enseignants qui y seront affectés. Ils ne doivent en aucun cas être la porte ouverte à des affectations qui ne respectent pas les règles statutaires.

### LA VOIE PRO SUBIT UNE NOUVELLE SAIGNÉE : ENCORE 24 POSTES SUPPRIMÉS DONT 11 EN GA ! 20% DE POSTES EN MOINS EN 10 ANS !

Et surtout, dans la voie professionnelle, le Rectorat ne rompt pas, ni avec la politique de suppressions de postes ni avec le recours excessif aux heures supplémentaires qui masquent les besoins en recrutement ni avec le recours massif aux contractuels. La fermeture de 50 postes à la rentrée 2019 entraîne une **perte sèche de 24 postes** dans les LP et SEP de l'académie. A ces 24 supports qui disparaissent s'ajoutent 23 postes définitifs bloqués susceptibles de disparaître avec le départ des collègues qui en sont détenteurs.

**Pourtant, plus de 300 élèves supplémentaires sont attendus !**

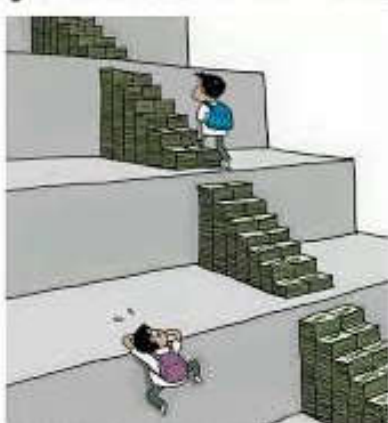
**La réforme Banquer de la voie professionnelle qui réduit drastiquement les heures d'enseignement général est une machine à supprimer les postes dont les effets impacteront plus cruellement les lycées professionnels dans les années à venir.**

# EXTRAITS DE LA DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNUEP-FSU

## CAPA MOUVEMENT INTRA 2019 DU 11 JUIN 2019

Déjà, depuis 2012, les lycées professionnels de l'académie de Créteil ont vu leurs effectifs augmenter de plus de 1800 élèves supplémentaires mais ont paradoxalement perdu 106 postes et depuis 2009, c'est 1/5<sup>e</sup> de ses postes que la voie professionnelle a perdu.

**Certaines disciplines ont été durement**



**touchées** : les arts appliqués qui ont perdu près d'un quart de leurs postes, les

lettres/anglais qui en ont perdu 20 %, la productique délestée de plus de la moitié de ses postes et enfin la comptabilité et la communication bureautique fusionnée en une nouvelle spécialité de Gestion Administration qui en a vu fondre 40% et paye à nouveau cette année un lourd tribut avec 11 suppressions de postes et 7 postes bloqués qui viennent s'ajouter



aux 13 de l'an dernier, et ce, afin de répondre à la commande ministérielle de réduction brutale de l'offre de formation.

### LES LYCÉENS PROFESSIONNELS ONT-ILS VRAIMENT LES MÊMES DROITS A L'ÉDUCATION QUE LES AUTRES JEUNES ?

Paradoxalement, l'académie de Créteil est tout autant déficitaire en postes qu'en personnels titulaires dans de nombreuses matières. Après le mouvement intra, un nombre faramineux de postes de PLP restent vacants tous les ans mais l'année 2019 est une année record avec 400 postes non pourvus ! Et il faut encore y ajouter 121 postes bloqués ce qui porte à 521 le besoin en enseignants titulaires sur poste fixe en établissement dans notre académie, c'est-à-dire à près de 14% du nombre total de PLP à Créteil, sans compter les berceaux stagiaires ! Pourtant, les élèves de LP ont les mêmes droits à l'éducation que les autres lycéens. Mais ils sont les victimes du désengagement d'un Etat qui a renoncé à garantir l'accès des élèves de milieu populaire à une culture générale émancipatrice.

## DÉFICIT PHÉNOMÉNAL DE PROFS TITULAIRES, SPÉCIALEMENT DANS LE 93

Nous citerons les disciplines les plus scandaleusement déficitaires :

**P0222 (Lettres-anglais), 13 postes vacants. 11 dans le 93**  
**P0226 (Lettres-espagnol), 6 postes vacants. 5 dans le 93**  
**P1315 (Math-Sciences), 32 postes vacants. 27 dans le 93**  
**P2100 (génie industriel bois), 8 postes vacants (8 bloqués). 5 dans le 93**  
**P2400 (Génie industriel structures métalliques), 12 postes vacants. 5 dans le 93**  
**P3020 (Génie civil construction et réalisation), 8 postes vacants (6 bloqués).**  
**P3028 (Peinture-revêtement), 6 postes vacants (7 bloqués).**  
**P3100 (génie thermique), 21 postes vacants.**  
**P4100 (génie mécanique construction), 16 postes vacants. 6 dans le 93**  
**P 4500 (Génie Méca. Maint. Véhicules), 13 postes vacants (4 bloqués) 6 dans le 93**  
**P5100 (génie électrique option électronique), 18 postes vacants. 7 dans le 93**  
**P 5200 (Electrotechnique), 23 postes vacants. 10 dans le 93**  
**P7140 (horticulture), 9 postes vacants. 4 dans le 93**  
**P7200 (biotechno. Santé Environnement) 32 postes vacants (11 bloqués). 22 dans le 93**  
**P7300 (STMS), 16 postes vacants (10 bloqués)**  
**P 8013 (Vente), 38 postes vacants (13 bloqués). 25 dans le 93**  
**P8039 (GA), 60 postes vacants (13 bloqués). 39 dans le 93 !**

Le SNUEP-FSU dénonce cette mauvaise gestion persistante des recrutements de la part du ministère et du rectorat qui pénalisent les élèves et tout particulièrement les élèves du 93. Les disfonctionnements du mouvement intra sont à l'image de la détérioration de la voie professionnelle dans sa globalité.





## Appel unitaire à la grève le 17 juin

Depuis plusieurs mois, les personnels de l'éducation se mobilisent dans de nombreux établissements et se sont rassemblés dans des actions nationales d'ampleur.

Que ce soit du côté des parents d'élèves ou des enseignants, l'inquiétude et la colère sont grandes devant les réformes du lycée et du baccalauréat, de la voie professionnelle, la loi dite de la « confiance » et l'ensemble des transformations du système éducatif imposées par le Ministre.

Devant le mal-être croissant des personnels, paupérisés et toujours en proie à l'austérité salariale, mis devant de graves difficultés professionnelles, le Ministre n'a jusque-là répondu que par le refus de toute discussion. Pire, des collègues faisant part de leurs critiques ont été victimes de rappels à l'ordre et de mesures d'intimidation ; les pressions et les méthodes de gestion autoritaires se développent.

À cela s'ajoute le contexte de suppressions de postes à un moment où les effectifs augmentent dans le second degré et les attaques contre le service public d'orientation.

Les inégalités d'implantation des enseignements de spécialité et des options de la réforme du lycée, les difficultés d'emploi du temps, tant pour les enseignants que pour les élèves, le rythme effréné des évaluations et un baccalauréat à valeur locale ; les familles de métiers et la promotion du tout apprentissage en voie professionnelle ; jusqu'aux incidents récents qui ont marqué Parcoursup ; les sureffectifs des classes et les suppressions de postes en collège : tout concourt à accroître les inégalités.

Devant la gravité de la situation, les organisations syndicales représentatives du public et du privé, de l'enseignement agricole et les Stylos rouges, après de nombreuses alertes au Ministre le Ministre, déposent un préavis de grève sur le mois de juin. Elles appellent tous les personnels à poursuivre les actions locales, à se réunir en assemblées générales pour organiser la grève le 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat, et décider des suites, pour :

- une revalorisation des rémunérations ;
- le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat ;
- le retrait des projets de loi « école de la confiance » et « Fonction publique ».

Si le Ministre persistait dans son refus d'ouverture de discussions rapides, il porterait la responsabilité d'une perturbation dans le déroulement des examens.

Les organisations se rencontreront de nouveau dès après le 17 juin.

Communiqué de presse avec le soutien des organisations suivantes :



Stylos Rouges,



CNT,



La Chaîne des bahuts



## Contre la destruction de la voie professionnelle : **On ne lâchera pas !**

Depuis plus d'un an maintenant, le ministre Blanquer s'attelle à détruire le lycée professionnel. Tout au long de l'année, l'ensemble de la profession s'est mobilisée, avec les organisations syndicales, contre cette réforme. De nombreuses analyses ont été fournies et diffusées. Toutes les consultations de collègues ont dégagé une quasi unanimité contre ce projet. Le Conseil Supérieur de l'Éducation a voté contre les projets de décrets qui lui ont été soumis. Enfin, à plusieurs reprises, les collègues se sont mobilisés dans la grève.

### **Dans cette réforme, rien ne va !**

Nous ne pouvons pas accepter sa philosophie générale : donner comme unique finalité au lycée professionnel l'employabilité des élèves au détriment de la construction de citoyens·ennes émancipé·e·s. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le ministère demande aux lycées pro « de prendre toute leur part dans la formation continue et la formation des chômeurs ». Ensuite, les mesures concrètes de cette réforme sont inacceptables : réduction massive du nombre d'heures de cours, introduction de dispositifs inefficaces comme la co-intervention, destruction des filières avec la création des familles de métiers, mixage des publics scolaires, introduction de l'apprentissage... Bref, parce que nous connaissons nos métiers, Blanquer ta réforme, on n'en veut pas !

Mais le ministère semble totalement sourd à la mobilisation et aux critiques. Pire, Blanquer poursuit son attaque de l'école par la mise en œuvre de la réforme du lycée général ainsi que par sa loi dite de l'école de la confiance. Et le gouvernement cherche de son côté à détruire le statut de fonctionnaire.

### **Alors de notre côté, on ne lâchera rien !**

Les collègues de lettres-histoire ont massivement voté pour la grève des corrections. Dans leur sillage, les collègues de maths-sciences ont exprimé leur refus de la réforme lors de journées de formation. Partout les collègues se sont élevé·e·s contre la mise en place de la co-intervention. En cette fin d'année scolaire et à cause de l'entêtement du ministère, la pression est mise sur les examens. Peu de matières ont encore des corrections finales. Nous appelons donc l'ensemble des collègues à se joindre à la mobilisation lancée par les collègues de lettres-histoire. **À nous toutes et tous de faire entendre la voix des LP !**

**Nous appelons l'ensemble des personnels :**

- **à se saisir de toutes les occasions pour se réunir et débattre de la mobilisation ;**
- **à se joindre aux mobilisations aux côtés des collègues de lettres-histoire ;**
- **à se joindre aux mobilisations aux côtés de nos collègues de lycées généraux ;**
- **à construire concrètement le rapport de force collectif à même de faire reculer le ministère.**



# Programme\* des actions pour juin

## Mardi 11 juin : grève des corrections du BEP

Les collègues de Lettres-Histoire se sont donnés rdv devant le lycée Aristide Briand du Blanc-Mesnil pour la grève des corrections du BEP : 60 % de grévistes ! Piquet de grève (des préavis sont déposés par les organisations syndicales) et Assemblée générale pour débattre de la mobilisation.

## Lundi 17 juin : premières épreuves du bac pro

Les collègues du lycée généraux ont décidé de se mobiliser pour le 1<sup>er</sup> jour des épreuves du bac. Leur isolement lors des corrections freinent fortement une mobilisation à cette occasion. Certains lycées du département ont déjà annoncé des grèves massives pour ce jour-là (Marcelin Berthelot, Lucie Aubrac...). Nous appelons donc à les rejoindre dans la mobilisation en accrochant des banderoles sur les lycées pro et par tous les moyens que les collègues jugeront utiles.

**Rassemblement à 14h rue du Bac à côté de La Sorbonne**

## Jeudi 20 juin : Assemblée générale des profs de LP

Suite aux assises de la voie pro qui s'étaient tenues au sénat le 6 avril, une réunion du collectif « Touche pas mon lycée pro » est organisé. Nous appelons à y participer massivement pour continuer à débattre de la mobilisation et de nos revendications pour une véritable revalorisation de la voie professionnelle.

## Lundi 24 juin : grève des corrections du bac pro

Rendez-vous à 8h devant les lycées centres de correction pour la grève des corrections du bac pro en lettres-histoire. Piquet de grève (des préavis sont déposés par les organisations syndicales) et Assemblée générale pour débattre de la mobilisation.



\* programme non exhaustif



**En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.**

**MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.**

Ancien-ne adhérent-e OUI ☐ N°:..... non ☐

M. ☐ Mme ☐ Date de naissance : .... / .... / .....

NOM : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

Tél. fixe : ..... portable : .....

E-mail : .....

---

Discipline précise : .....

Code (si connu) : .....

**AFFECTATION :**

LP ☐ SEP ☐ SEGPA ☐ EREA ☐

Collège ☐ Lycée ☐ Supérieur ☐ FC ☐

Nom de l'établissement : .....

RNE (facultatif) : .....

Ville : .....

Si TZR, Étab d'exercice : .....

Rattachement administratif : .....

**ACADÉMIE (au 01/09/2019) : CRETEIL**

---

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

PLP ☐ CPE ☐ AED ☐

Titulaire ☐ Stagiaire ☐

Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle ☐

Échelon au 01/09/19 : ..... Depuis le : / /

Contractuel-le ☐ CDD ☐ CDI ☐

retraité-e ☐ en congé ☐ sans emploi ☐

**Emploi particulier :** (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : .....

***Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. \****  
*\*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.*

Journal FSU (« POUR ») : Numérique ☐ Papier ☐

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**

Temps partiel : ..... %      **Montant : ..... €**

**Mode de paiement :** Prélèvement en 3x ☐ ou en 6x ☐

**Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site** ☐

Chèque-s : 1x ☐    2x ☐    3x ☐

*Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.*

**Autorisation CNIL :** Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.  
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Date :** .... / .... / .....

**Signature :**

# DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

**Je choisis en 2019-2020 le prélèvement automatique de ma cotisation.** Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

**Je soussigné·e** ..... autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever

☐ en 3 fois la somme de .....€ soit pour chaque prélèvement .....€  
le 3 des mois suivants : novembre 2019, janvier 2020, mars 2020

☐ en **6 fois** la somme de .....€ soit pour chaque prélèvement ..... €  
le 3 des mois suivants : novembre 2019, décembre 2019, janvier 2020, février 2020, mars 2020, avril 2020

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT 

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.*

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

***NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR***

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER  
 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
 DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ  
 75013 PARIS

[illegible]

Paiement : ☒ récurrent / répétitif

À : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN

**Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.**

**Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements**



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

| Catégorie \ Echelon |                                            | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6 ou A1 | 7 ou A2 | 8 ou A3 | 9    | 10   | 11   |
|---------------------|--------------------------------------------|------|------|------|------|------|---------|---------|---------|------|------|------|
| Métropole<br>en €   | Classe normale                             | 99   | 135  | 138  | 141  | 147  | 150     | 159     | 171     | 180  | 195  | 210  |
|                     | Coût réel mensuel<br>après crédit d'impôts | 2,80 | 3,83 | 3,91 | 4,00 | 4,17 | 4,25    | 4,51    | 4,85    | 5,10 | 5,53 | 5,95 |
|                     | Hors Classe                                | 180  | 192  | 207  | 222  | 237  | 249     |         |         |      |      |      |
|                     | Coût réel mensuel<br>après crédit d'impôts | 5,10 | 5,44 | 5,87 | 6,29 | 6,72 | 7,06    |         |         |      |      |      |
|                     | Classe exceptionnelle                      | 219  | 231  | 243  | 261  |      | 279     | 291     | 303     |      |      |      |
|                     | Coût réel mensuel<br>après crédit d'impôts | 6,21 | 6,55 | 6,89 | 7,40 |      | 7,91    | 8,24    | 8,59    |      |      |      |

AUTRES COTISATIONS :

☐ Stagiaire métropole : 99 €

☐ Assistant d'éducation : 36 €

☐ Sans traitement : 27 €

☐ Non-titulaire : 93 €

Retraité-e\* Métropole

☐ PLP1 : 87€

☐ PLP CN : 96€

☐ PLP HC : 108€

☐ PLP Classe Exceptionnelle : 114€

\* Pour les retraité-e-s, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

**Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 150 euros revient au final à 51 euros, soit 4,25 euros par mois.**



**150 € = 51 €**